

Règlement intérieur

Article 1

Chaque pratiquant est responsable de son état de santé; le KDG et ses dirigeants ne pourront être tenus pour responsable d'un éventuel accident lié à la santé du pratiquant.

Le pratiquant devra remettre le « coupon d'accord » de l'association (pour les adultes) et la « décharge parentale » (pour les mineurs). Il est recommandé aux participants de souscrire un contrat d'assurance individuelle.

Article 2

Les personnes remplissant les conditions de l'article 1 pourront participer à un entraînement gratuit et sans engagement, avec l'accord de l'entraîneur en début de séance.

Article 3

Les personnes désirant participer aux entraînements devront s'acquitter d'une cotisation annuelle (comprenant les frais d'établissement de la licence) dont le montant est fixé par le Comité du club. La cotisation devra être payée dans sa totalité au plus tard deux mois après l'inscription, sous peine d'exclusion des cours.

Article 4

L'accès aux cours n'est autorisé qu'aux seuls titulaires d'une licence du KDG. Il pourra être demandé aux participants de présenter ce document à un responsable du club. Le professeur est responsable de son cours mais ne peut en aucun cas y admettre un participant qui ne serait pas en règle.

Les participants aux entraînements devront se présenter aux cours à l'heure, en karatégi propre ou en tenue réglementaire de krav maga (sauf pour les cours de body-karaté ou de yoga), sans couvre chef ni chaussures. Le port de montre, de bracelets, de colliers ou d'autres bijoux n'est pas compatible avec la pratique du karaté et des disciplines associées. L'accès au dojo se fait exclusivement par les vestiaires.

Article 5

Les membres de l'association doivent respecter locaux et matériels mis à leur disposition. Ils doivent se conformer aux valeurs traditionnelles du karaté: la discipline et le respect. En cas de manquement à ces règles, le professeur, qui est seul maître du cours, pourra décider de l'exclusion d'un membre pour un cours (avec lettre d'avertissement aux parents pour les mineurs). En cas de récidive l'exclusion définitive du club pourra être prononcée, sans appel ni remboursement de cotisation.

Article 6

Les parents ou proches de nos jeunes sportifs, ainsi que des moins jeunes, ne peuvent pas assister aux cours à l'intérieur du dojo. Pour les plus petits une tolérance sera possible pendant le premier cours. Ils peuvent néanmoins voir leurs enfants ou leurs proches évoluer depuis l'extérieur ou les attendre à l'espace convivial ou sur la terrasse mis à leur disposition, sauf en cas d'interdiction prononcée par les autorités. A la fin du cours il leur est demandé de remettre les chaises et les tables en place.

Article 7

Le responsable légal de l'enfant doit s'assurer de la présence de l'entraîneur et remettre son enfant à celui-ci. Les parents n'assistent pas aux cours mais viennent rechercher leurs enfants à la fin de celui-ci. En cas d'absence imprévue de l'entraîneur, 10 minutes après le début normal du cours, l'activité est annulée. Si l'enfant vient non accompagné aux entraînements, la responsabilité de l'association ne peut être engagée en cas d'annulation imprévue du cours.

Article 8

Votre inscription au Karaté Do Geispolsheim vous permettra de suivre également les autres disciplines enseignées, avec l'accord des enseignants.

Article 9

Les participants retardataires ne pourront pas pénétrer sur le tatami sans l'accord explicite du professeur. Les participants au cours de Yoga retardataires ne pourront accéder au cours qu'à la fin de la méditation lorsque le professeur leur ouvrira les vestiaires.

Signature:



Nouveauté!
Un partenariat entre le Cercle d'Escrime et le Karaté Do permet aux licenciés du KDG ainsi qu'à leur famille* d'obtenir **50% de réduction**** de cotisation*** dans le club partenaire!
* parents/enfants, frères/soeurs ** non cumulable avec d'autres offres ou réductions en cours *** hors licence et location

Lieux & Horaires d'entraînement

Tous les entraînements ont lieu au Dojo

Complexe Sportif - rue de la Porte Basse (RD 84) 67118 Geispolsheim Village

enfants (6 à 10 ans):

lundi 18h30 - 19h30

mercredi 18h30 - 19h30

ados (11 à 14 ans)

mardi 18h30 - 19h30

ados & adultes

mardi 19h30 - 21h00

jeudi 19h45 - 21h15

grades avancés

lundi 19h30 - 20h45

vendredi 18h00 - 19h15

pour voir les coordonnées des enseignants



flashez le QR Code

www.karatedo-geispolsheim.eu



KARATÉ DO GEISPOLSHHEIM

Bulletin d'inscription

KARATÉ

Enfant (6 à 12 ans) Adolescent (13 à 17 ans) Adulte (+ de 17 ans)

Date d'inscription: Sexe: F M

Nom: Prénoms:

Date de naissance: Profession:
(des parents pour les mineurs)

Adresse:

Code postal: Ville:

Téléphone: Portable:

E-mail:@.....
en MAJUSCULES D'IMPRIMERIE svp

Paiement

(* date limite du paiement intégral: 1er novembre)

Tarifs

Enfants (6-12 ans): 100€* Adolescents (13-17 ans): 130€* Adultes (+ de 17 ans): 170€*

* Le Reçu Fiscal qui vous sera délivré vous permet de récupérer une partie de cette somme en avantage fiscal selon la réglementation en vigueur



Tarifs dégressifs pour des membres d'une même famille (parents/enfants ou fratrie uniquement)
2 personnes: - 15€ • 3 personnes: - 30€ • 4 personnes: - 45€ • 5 personnes: - 60€

Mensualités

1er paiement: date: somme:

2ème paiement: date: somme:

Attention

L'inscription aux cours n'est possible qu'avec un dossier complet:
bulletin d'inscription + autorisation des parents pour les mineurs + demande de licence + 1er paiement

Siège social : 8, rue Alfred Klem, 67118 Geispolsheim **Dojo:** Centre Sportif, rue de la Porte Basse, 67118 Geispolsheim
06 03 24 11 78 - 06 83 76 12 59 site: <http://karatedo-geispolsheim.eu> courriel: contact@karatedo-geispolsheim.eu





KARATÉ DO GEISPOLLSHEIM

AUTORISATION PARENTALE pour les mineurs

Je soussigné(e)

Père* Mère* Tuteur*

- déclare avoir reçu le règlement intérieur du KARATÉ DO GEISPOLLSHEIM et accepte de respecter tous les articles y figurant.
- autorise / n'autorise pas* le KARATÉ DO GEISPOLLSHEIM à utiliser des photos où figure mon enfant pour leur publication sur le site internet ou les documents édités par le club.
- autorise / n'autorise pas* mon enfant

Nom Prénom

à participer aux manifestations de cette saison organisées par la Fédération Française de Karaté et ses organismes déconcentrés (Ligues, Comités Départementaux & Clubs).
 J'autorise / n'autorise pas* la prise en charge médicale pour tout incident survenant pendant ces manifestations.

Fait à le

Signature:
 (du représentant légal de l'enfant pour les mineurs)
 (faire précéder la signature de la mention manuscrite "Lu et Approuvé")

AUTORISATION pour les adultes

Je soussigné(e)

- déclare avoir reçu le règlement intérieur du KARATÉ DO GEISPOLLSHEIM et accepte de respecter tous les articles y figurant.
- autorise / n'autorise pas* le KARATÉ DO GEISPOLLSHEIM à utiliser des photos où je figure pour leur publication sur le site internet ou les documents publiés par le club.

Signature:
 (faire précéder la signature de la mention manuscrite "Lu et Approuvé")
 * rayer les mentions inutiles



©rf



KARATÉ DO GEISPOLLSHEIM

Décharge Parentale pour les enfants

La prise en charge de vos enfants par le KARATÉ DO GEISPOLLSHEIM se fait aux horaires suivants:

lundi 18h30 - 19h30 et mercredi 18h30 - 19h30 pour le karaté enfants (6 à 10 ans), mardi 18h30 - 19h30 pour les ados (11 à 14 ans), mardi 19h30 - 21h00 et jeudi 19h45 - 21h15 pour les ados qui suivent les cours pour adultes, lundi 19h30 - 20h15 et vendredi 18h00 - 19h15 pour les grades avancés.

La responsabilité de l'association ne peut être engagée que pendant ces heures.

Le responsable légal de l'enfant doit s'assurer de la présence de l'entraîneur et remettre son enfant à celui-ci. Les parents n'assistent pas aux cours mais viennent rechercher leur enfant à la fin de celui-ci.
 En cas d'absence imprévue de l'entraîneur, 10 minutes après le début normal du cours, l'activité est annulée.
 Si l'enfant vient non accompagné aux entraînements, la responsabilité de l'association ne peut être engagée en cas d'annulation imprévue du cours.

Je soussigné(e) Mr, Mme
 père / mère / tuteur de l'enfant
 déclare avoir pris connaissance des conditions de prise en charge de mon enfant pour les activités de l'association KARATÉ DO GEISPOLLSHEIM, et les accepte.

Date:

Signature: